

M.A.I.S.

Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale

CATALOGUE DE FORMATIONS

2018-2019

DES FORMATEURS ET DES PROFESSIONNELS
DE L'ACCOMPAGNEMENT À VOTRE ÉCOUTE

Échange

Projets

Accompagnement

Formation

Insertion

N° D'ORGANISME : 82 69 0658 069 - N° DE SIRET : 419 462 122 000 21



LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, en répondant aux demandes de formation des équipes de professionnels pour les aider à élaborer leur projet de service, à adapter leur pratique professionnelle à la demande des usagers, ou encore à anticiper les changements inhérents à notre secteur, **notre Mouvement a acquis un savoir-faire certain et reconnu.**

Notre action consiste à mettre en analyse les actes et postures professionnels que les acteurs posent dans leur quotidien. Au travers d'un éclairage pluridisciplinaire sur le sens des pratiques, il s'agit d'évoquer avec les équipes leurs conséquences pour les personnes concernées tout en se référant à la théorisation de la pratique.

Nous mettons au service des structures médico-sociales des formations sur site élaborées à partir des besoins spécifiques et du contexte dans lequel évoluent les professionnels de l'accompagnement.

Afin de mettre en place une formation sur mesure et concertée, nous assurons **une prise en compte particulière des besoins** pour en établir le diagnostic précis et identifier l'action de formation à mettre en œuvre, ainsi qu'**une proposition d'intervention personnalisée et adaptée.**

Dans le but d'allier recherche et expérience de terrain, les modules de formation sont animés par un ou deux formateur(s) professionnel(s) du secteur de l'accompagnement.

Nos propositions de formation sont issues de la **réflexion collective** des formateurs de MAIS-Formation, au regard de nos expériences de terrain et des interventions actualisées à la demande des équipes et services du secteur Médico-Social.

Notre liste de formations n'est pas exhaustive, vous pouvez nous contacter pour **co-construire un module spécifique de formation !**

Le Président, Roger Drouet



LE M.A.I.S.

Engagement et missions

Le M.A.I.S. est une association nationale, créée en 1987, qui regroupe des acteurs concernés par l'accompagnement de personnes en difficulté d'insertion sociale, professionnelle, et en situation d'exclusion.

Le sens de notre engagement

Nous revendiquons et affirmons une posture **éthique** qui se décline dans les pratiques d'accompagnement social :

- Instaurant un mode de **relation** et **d'agir** animé par l'accueil et le respect d'autrui, dans sa **différence** et dans son **altérité**.
- Valorisant **l'écoute** et la **parole**, celle de l'accompagnant et celle de la personne accompagnée.

Par une démarche de réflexion sur nos pratiques professionnelles, nous posons une clinique de l'accompagnement fondée sur une **pensée critique** qui s'alimente de différentes disciplines en sciences humaines.

Nous revendiquons aussi une position de **résistance** face aux tentatives de marchandisation du travail social.

**C'est dans l'échange d'expérience
que les uns et les autres peuvent s'enrichir !**

LE M.A.I.S.

Nos missions

- Promouvoir la réflexion, la formation et l'expression des intervenants sociaux à l'échelon local, régional et national.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement
- Développer la recherche et l'élaboration de projets concernant l'accompagnement social et/ou professionnel de personnes en difficulté d'insertion, vivant ou se préparant à vivre en milieu ordinaire.
- Participer à l'évolution de la réglementation en étant force de proposition auprès de ministères et des collectivités territoriales concernées.

Nos actions

Au niveau national, avec les Journées Nationales de Formation (JNF), organisées chaque année dans une région différente par les membres du MAIS, d'autres professionnels de l'accompagnement et les partenaires intéressés, sur un thème choisi par le Mouvement.

Au niveau régional, avec des rencontres régulières de professionnels de l'accompagnement autour de questions fondamentales sur leur pratique : c'est de l'expérience des uns que d'autres peuvent s'enrichir.

Auprès des professionnels de l'accompagnement social, avec les formations sur sites d'accueil des populations en difficulté d'insertion.

Auprès des personnes accompagnées : les formations proposées aux personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion sont directement liées à l'exercice de la citoyenneté.

Auprès des élus des collectivités territoriales, auprès du Ministère des affaires sociales, en collaboration avec certains Services, pour faire reconnaître la parole du Mouvement et l'identité des Services d'Accompagnement.

NOS SAVOIR-FAIRE

Formations à destination des professionnels du secteur social et médico-social

Nos formations s'adressent à des **salariés d'une institution sociale ou médico-sociale**. Il n'y a pas d'autre **prérequis** pour y participer que d'être un professionnel du secteur social et médico-social.

Nos formations se positionnent au croisement des problématiques d'actualité du secteur de l'accompagnement et de nos savoirs faire en matière de formation continue, d'aide à l'élaboration de projet et d'accompagnement au processus d'évaluation.

Formations à destination des personnes accompagnées

Nous affirmons depuis des années la volonté de reconnaître dans chaque personne accompagnée un homme ou une femme en quête d'une autonomie la plus élargie possible.

Être citoyen, c'est être en capacité de faire ses propres choix, de prendre sa place dans la cité.

MÉTHODOLOGIE

Méthode pédagogique

Nos formations ont toujours lieu en présentiel, **en intra**.

Nous utilisons une méthode participative alternant analyse de pratiques au quotidien et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie vidéoprojecteur) adaptés à la thématique. Le travail se fait à partir de l'expérience de chacun et de l'état des lieux des actions menées.

Suivi et évaluation des acquis

Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de la formation est remise à chaque participant.

Un bilan est réalisé par le ou les formateurs à l'issue de la formation.

Afin de recevoir un devis personnalisé et pour plus d'informations, contactez-nous.

NOS FORMATEURS-CONSULTANTS

Nos séances de formation sont animées par **un ou deux formateurs** dont les compétences professionnelles répondent au thème de formation abordé.

Bertrand Coppin

Éducateur spécialisé / directeur général de l'I.R.T.S. Hauts-de-France

Yves Cormier

Éducateur spécialisé / directeur de service

Samia Coupat

Responsable de services médico-sociaux

Carine Deschepper

Conseillère en économie sociale et familiale en SAVS-SAMSAH

Marine Desmazeau

Conseillère en économie sociale et familiale en SAVS /
médiatrice familiale

Roger Drouet

Directeur de service

Patrick Lapostolle

Éducateur spécialisé / directeur d'association médico-sociale

Nolwenn Lavenus

Éducatrice spécialisée en Service Accueil Familial Social

Bernard Olivier

Formateur / superviseur analyste des pratiques professionnelles

André Peyrache

Éducateur spécialisé / sociologue

Audrey Ringot

Médiatrice familiale

Aurélien Graizon

Baptiste Fiche

Formations avec un formateur : 1 200 €/jour

Formations avec deux formateurs : 1 400 €/jour

(Le coût est forfaitaire, transport et hébergement compris, net et sans TVA)

NOS FORMATIONS

1. LA PARTICIPATION CITOYENNE, EXPÉRIMENTATION AUTOUR DES DROITS ET DES OBLIGATIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	10
2. SE PRÉPARER À L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE	11
3. ÊTRE DÉLÉGUÉ-E AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	12
4. ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	13
5. ÉCRITURE ET RÉÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET DE SERVICE	14
6. ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	15
7. PRÉPARER L'ÉVALUATION EXTERNE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL	16
8. L'ÉVALUATION INTERNE	17
9. LE PROJET PERSONNALISÉ	18
10. LE GROUPE DE PAROLE	19
11. L'ACCOMPAGNEMENT D'ÉQUIPE	20
12. APPROCHE DU HANDICAP PSYCHIQUE	21
13. L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES	22
14. LA CONDUITE D'ENTRETIEN EN ACCOMPAGNEMENT	23
15. LA VISITE À DOMICILE	24
16. LA PLACE DE LA FAMILLE DANS LE PROJET DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE	25
17. LE DOSSIER DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE	26
18. DÉFINITIONS ET REPÈRES POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE CULTURE DE LA BIEN-TRAITANCE	27
19. DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET PARENTALITÉ	28
20. VIE AFFECTIVE, SEXUELLE ET DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	29
21. GÉNOGRAMME PERSONNEL	30
22. RÉCITS DE VIE PROFESSIONNELS ET ACCOMPAGNEMENT	31
23. LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX DE PERSONNES ÂGÉES OU DE PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP	32

FORMER LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1. LA PARTICIPATION CITOYENNE, EXPÉRIMENTATION AUTOUR DES DROITS ET DES OBLIGATIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



21h sur
3 jours



1 400 €/
jour



usagers d'un service social ou médico
social

PROGRAMME

- > Identification des attentes du groupe
- > Présentation du vécu et des expériences de chacun
- > Enjeux de la citoyenneté dans le milieu de vie de chacun
- > Les droits fondamentaux : approche des lois, de la déclaration des droits de l'Homme aux lois 2002-2, 2005 et 2007 définissant les droits et libertés des « usagers » des services sociaux.
- > Les outils spécifiques de la loi 2002-2 : la charte des droits et libertés, le projet personnel...etc.
- > Être citoyen : droits et obligations qu'est ce que cela implique, comment exercer sa citoyenneté (droit de vote, accès à la culture, ... etc.
- > Les services mandataires judiciaires approchent de la loi

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Identifier ses connaissances et réajuster les données incomplètes.
- > Affiner la connaissance de ses droits et obligations à partir des différentes lois et des textes fondamentaux.
- > Mesurer l'importance de l'exercice de la citoyenneté en son milieu.
- > Comment s'impliquer dans son projet personnel.
- > Repérer sa place dans les services mandataires judiciaires.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

2. SE PRÉPARER À L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE



21h sur
3 jours



1 400 €/
jour



usagers d'un service social ou médico
social

PROGRAMME

- > Présentation des attentes de chacun et de son histoire.
- > Prise en considération de l'expérience de chacun.
- > Reconnaissance des stagiaires dans leur statut.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Permettre aux personnes de se reconnaître dans une identité d'adulte, de professionnel et de citoyen en devenir.
- > Identifier leurs connaissances et apporter un complément sur les enjeux de l'insertion en milieu ordinaire en facilitant l'accès pour chaque stagiaire à ses droits et à ses devoirs.
- > Travailler sur le savoir être, la présentation, la relation à l'autre.
- > Se préparer à l'entretien d'embauche.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

3. ÊTRE DÉLÉGUÉ-E AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE



14h sur
2 jours



1 400 €/
jour



usagers d'un service social ou médico
social

PROGRAMME

- > Favoriser dans un cadre accueillant un climat de confiance et facilitateur à la prise de parole.
- > Aider à réfléchir comment avoir un rôle actif et responsable comme délégué au CVS.
- > Mise en situation et jeux de rôle à partir d'exercices tenant compte des capacités de chacun.
- > Un bilan de la formation sera fait en fin de session avec les stagiaires et les personnels encadrants qui le désirent.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Elaborer des pistes de réponse dans son rôle de délégué.
- > Définir le conseil à la vie sociale, son historique.
- > Connaître le service : sa mission, ses financements.
- > Être délégué : c'est être le porte-parole de tous, être le lien entre les usagers et le conseil.
- > Savoir comment susciter, écouter, faciliter l'expression de ses collègues.
- > Accepter que les demandes soient différées: contrainte budgétaire, priorité d'établissement.
- > Faire le compte rendu à l'ensemble



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

4. ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES



séances de
2 ou 3h



200 €/
heure



Salariés d'un service social ou
médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Nous aborderons dans cet espace-temps, toutes les situations collectives et/ou individuelles vécues par les participants, eux-mêmes, dans le cadre de leur pratique quotidienne.
- > Elles peuvent être des situations vécues comme posant problème, ou au contraire, comme satisfaisantes voire exemplaires, qu'un participant aurait envie de soumettre au regard des autres.
- > Dans tous les cas, cette démarche d'analyse des pratiques professionnelles est un temps d'écoute, de partage et d'échanges qui remplit à la fois des fonctions de formation des personnes à partir du travail réel, d'évaluation des pratiques professionnelles et de construction d'une identité professionnelle commune.
- > Outre le fait de s'inscrire dans une dimension légale, sa finalité est de permettre un meilleur accompagnement des usagers à travers l'interprétation de situations concrètes ; ce qui en fait ainsi un élément incontournable de la démarche d'amélioration constante de l'accompagnement de la personne accueillie.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (A.P.P.) VISE À OUVRIR AUX PROFESSIONNELS UN ESPACE DE PAROLE DANS LEQUEL LES OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LA RELATION D'AIDE POURRONT ÊTRE ÉLABORÉS ENTRE PAIRS POUR :

- > Mesurer la justesse de sa position auprès des usagers.
- > Appréhender avec la distance nécessaire les attentes, les demandes des usagers.
- > Questionner sa manière d'aider, de soutenir, de dynamiser les usagers.
- > Partager son vécu professionnel.
- > Analyser l'impact de ses émotions et échanger sur la façon dont chacun peut les réguler.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

FUNCTIONNEMENT DE SERVICE

5. ÉCRITURE ET RÉÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET DE SERVICE



24h sur
4 jours



1 400 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent disposer d'un projet et le réactualiser au maximum tous les cinq ans.
- > Contexte d'élaboration: cadre réglementaire, recommandations de l'ANESM, projet associatif.
- > Méthodologie de projet : dimension de projet, valeurs, missions, formations, organisation et fonctionnement...
- > Analyse des documents existants: projet de service, conclusions de l'évaluation interne et externe...
- > Analyse de la cohérence : besoins des personnes, objectifs et fonctionnement du service, travail en partenariat...
- > Détermination d'une méthodologie participative d'écriture (sous-groupes d'écriture, plan détaillé...).

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Préciser la démarche d'engagement collectif de « co-construction » entre la personne accompagnée et le service au regard de la spécificité des situations et de la mission du service.
- > S'approprier collectivement une démarche méthodologique d'élaboration et de suivi de projet tout en prenant en compte les attentes et les besoins de la personne.
- > Être en mesure de mobiliser les moyens les plus efficaces.
- > Se doter d'outils permettant une évaluation du parcours des personnes accueillies.
- > Permettre aux équipes d'alimenter leur réflexion, voire de faire évoluer leur pratique.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

6. ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT



35h sur
5 jours



1 200 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Réflexion sur la place du service au sein de l'association et du schéma départemental.
- > Mise en lien entre projet du professionnel et le projet du service.
- > Enjeux et perspectives du service dans un environnement en mutation.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Repérer et comprendre les enjeux et perspectives du service dans un contexte en mutation.
- > Partager les valeurs et références éthiques de l'équipe.
- > Développer la capacité collective à produire en pluri-inter-trans-disciplinarité.



1 formateur

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

7. PRÉPARER L'ÉVALUATION EXTERNE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



7h sur
1 jour



1 400 €/
jour



Salariés d'un service social ou médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Une démarche d'amélioration au service des personnes accompagnées.
- > Cadre légal et objectifs de l'évaluation externe.
- > Enjeux institutionnels et stratégiques.
- > Élaboration du cahier des charges: mise en concurrence des organismes habilités, négociation du contrat et projet d'évaluation.
- > Points examinés et limites de l'évaluation externe.
- > Méthodes et outils de l'évaluation externe.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Comprendre les enjeux et s'approprier le cadre formel de l'évaluation externe.
- > Démystifier la démarche.
- > Appréhender des méthodes et outils de l'évaluation externe.
- > Anticiper le moment de l'évaluation.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

8. L'ÉVALUATION INTERNE



42h sur
6 jours



1 400 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.



PROGRAMME

- > Le droit et la participation des usagers, la personnalisation des prestations.
- > Le service dans son environnement.
- > Le projet de service et ses modalités de mise en œuvre.
- > L'organisation du service.
- > Au regard du projet de service, analyse de : l'admission, l'accueil, la contractualisation, le projet, le suivi, le lien d'accompagnement, l'évaluation.



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Permettre à l'équipe du service l'appropriation conceptuelle de l'évaluation.
- > Identifier les thèmes incontournables de l'évaluation en lien avec les écrits du service et les projets personnalisés.
- > Veiller à la place de l'utilisateur dans le dispositif d'auto-évaluation.
- > Repérer les ressources internes-externes.
- > Acquérir des outils permettant de donner à l'évaluation une lisibilité contribuant à l'amélioration continue de la pratique tout en préparant l'évaluation externe.
- > Permettre aux membres de l'équipe d'alimenter leur réflexion, de constituer ou renforcer une culture professionnelle commune.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

9. LE PROJET PERSONNALISÉ



séances de 3h € 200 €/heure



Salariés d'un service social ou médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > L'admission, l'accueil.
- > Analyse et évaluation des situations : nature des informations et identification des sources; outils d'enregistrement, analyse des informations; analyse des documents.
- > Exploitation des informations : détermination des hypothèses de travail; choix des axes de travail; détermination des stratégies et élaboration des objectifs.
- > La contractualisation, le projet: modalités de réalisation, explicitation.
- > Le suivi : phase de mise en œuvre; prise en compte des résultats de l'action.
- > L'évaluation : traduction des résultats au regard du projet initial; constat du changement ; conclusion...
- > Les suites à donner : réactualisation du projet; nouveau projet; interruption de l'accompagnement.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Préciser la démarche d'engagement collectif de « co-construction » entre la personne accompagnée et le service au regard de la spécificité des situations et de la mission du service.
- > S'approprier collectivement une démarche théorique et méthodologique d'élaboration et de suivi des projets personnalisés tout en prenant en compte les attentes et les besoins de la personne.
- > Être en mesure de mobiliser les moyens les plus efficaces.
- > Se doter d'outils permettant une évaluation du parcours des personnes accueillies.



1 formateur

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

10. LE GROUPE DE PAROLE



Salariés d'un service social ou médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Les personnes se réunissent autour d'une thématique liée au public visé, une maladie, un handicap, un événement... Ce thème a pour vocation de réunir les personnes présentes.
- > Chacun s'exprime, est entendu par l'animateur mais également par les autres membres du groupe. La parole circule dans le groupe, l'animateur facilite et régule la parole autour du thème. Il s'agit d'un mouvement fluide où l'expression va permettre de mettre des mots sur un vécu dans lequel chaque membre du groupe pourra se reconnaître.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

LE GROUPE DE PAROLE SUSCITE ET ENCOURAGE LA PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS AUX FINS DE :

- > Partager, échanger, écouter réciproquement. Ce lieu permet à chacun de se montrer dans son authenticité, sans peur du jugement de l'autre. Il encourage l'expression ouverte des sentiments, des souffrances et des émotions (la tristesse, la peur, la colère, la joie) liées au sujet abordé.
- > Développer la solidarité entre participants et mobiliser les ressources nécessaires pour affronter la réalité. Le groupe devient alors le témoin des changements, des réussites et des évolutions de chacun dans son parcours personnel. Le groupe de parole suscite et permet la résonnance.
- > Réduire l'isolement psychosocial souvent générateur de grandes souffrances.
- > Devenir acteur du changement, stimulé par la créativité que génère le groupe.
- > Construire un système d'appartenance fort.



2 formateurs

Une animation non directive et respectueuse par une personne formée à la relation d'aide et à la dynamique de groupe et supervisée dans son action.

Un cadre de fonctionnement déterminé ensemble pour établir la confiance (discrétion, confidentialité, liberté de silence et de parole, non-jugement, non-violence, non monopolisation de la parole...).

Un cadre théorique : une vision globale, systémique et dynamique. L'animateur veille au respect du cadre. Il favorise l'émergence des singularités de chacun et facilite la circulation des résonnances. Il se connaît et fait en sorte que chacun sente qu'il a sa place dans le groupe.

11. L'ACCOMPAGNEMENT D'ÉQUIPE



séances de
3h



200 €/heure



Salariés d'un service social ou médico-social.

Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > La vie de l'équipe et ses relations internes, son organisation et son inscription dans un contexte institutionnel et environnemental, la place et le rôle du professionnel dans la relation d'aide.
- > Les références aux valeurs associatives et aux principes d'intervention partagés par l'ensemble des professionnels
- > Les zones de tensions au sein de l'équipe pluridisciplinaire, et au regard de pratiques communes d'accompagnement
- > Les réseaux et techniques de communication existants
- > La dimension collective du travail réalisé en questionnant son expertise et ses zones de complémentarité, à travers l'exploration des collaborations, coopérations et entraides formalisées, avec, en objet, le développement de la compétence collective.
- > La fédération et l'harmonisation des pratiques institutionnelles au profit des personnes, dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet personnalisé.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Ce processus de réflexion collective, basé sur une démarche expérientielle, vise au partage d'un socle commun, tant au niveau des valeurs associatives que des principes d'intervention, permettant, à terme, l'existence de sens commun et l'harmonisation des pratiques d'accompagnement.
- > A travers l'exposé et l'analyse de situations concrètes, vécues et partagées, la finalité de cet espace est de tendre vers une meilleure compréhension du contexte d'intervention et de ses différentes interactions, et de donner du sens à des postures professionnelles.
- > Cette modalité de travail doit permettre de tourner le regard de ses membres vers la manière dont interagit l'équipe dans des situations spécifiques, et repérer les zones de complémentarité, de consensus et de dissensus. C'est donc, à la fois, de considérer collectivement qui « fait équipe » dans la recherche de la finalité du service et de l'exercice de la mission, amenant ainsi à une amélioration constante de l'accompagnement des enfants et adultes accueillis.
- > Cet accompagnement d'équipe vise au développement des personnes et de l'équipe à travers sa dynamique groupale et sa capacité à mobiliser distanciation et réflexivité, et à renforcer la coopération.



2 formateurs

A partir de l'écoute de chaque participant, les intervenants mettent en œuvre une méthode participative favorisant l'expression de chacun.

Les situations exposées et analysées permettent d'objectiver les interactions, les mises en œuvre et les obstacles existants, d'analyser d'où qu'ils viennent et favoriser ainsi la construction d'une culture professionnelle commune et la recherche de pistes pour construire des solutions.

En fonction des besoins repérés et des objectifs fixés, l'accompagnement d'équipe utilise l'analyse de la pratique, la régulation d'équipe, le groupe de parole, les apports théoriques...

Les intervenants, tiers extérieurs, cadrent la séance, accueillent la parole et veillent à maintenir un climat propice aux échanges dans le respect.

12. APPROCHE DU HANDICAP PSYCHIQUE



28h sur
4 jours



1 400 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Identification des attentes et besoins du groupe.
- > Apports théoriques et repères cliniques.
- > Cadre légal d'intervention.
- > Différence entre déficience intellectuelle et troubles psychiques.
- > Prévention de la situation de crise.
- > Connaissance du réseau existant et mise en œuvre de partenariats adaptés.
- > Savoir stimuler la prise de pouvoir de la personne en tant qu'acteur de son projet d'accompagnement et de soin.
- > La place de l'inclusion professionnelle au sein du projet d'accompagnement.
- > Mise en perspective de la notion de droit des personnes avec la gestion des risques.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Préciser la démarche d'engagement collectif de « co-construction » entre la personne accompagnée et le service au regard de la spécificité des situations et de la mission du service.
- > S'approprier collectivement une démarche théorique et méthodologique d'élaboration et de suivi des projets personnalisés tout en prenant en compte les attentes et les besoins de la personne.
- > Être en mesure de mobiliser les moyens les plus efficaces.
- > Se doter d'outils permettant une évaluation du parcours des personnes accueillies.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

13. L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES



21h sur
3 jours



1 200 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.

Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

Identification des attentes individuelles et du groupe en formation.

À partir du projet de service, identifier les procédures qui mènent à la construction d'un projet personnalisé d'insertion professionnelle.

Analyser avec le groupe la mise en œuvre de projets ayant présenté des difficultés.

Proposer des pistes d'amélioration qui tiennent compte de la problématique spécifique des usagers concernés.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Préciser la notion de «troubles psychiques» en l'associant aux pathologies rencontrées dans la pratique de l'équipe.
- > Repérer les conséquences du handicap psychique sur la relation à autrui et sur l'insertion professionnelle quand elle est envisagée.
- > Réfléchir à des projets personnalisés adaptés à ce type de handicap.
- > Analyser différentes situations de rencontre avec le milieu professionnel au cours de stages ou à l'entrée dans l'emploi.
- > Mettre en place au niveau de l'équipe les moyens d'une analyse et d'une per-laboration dans l'après coup des difficultés rencontrées.



1 formateur

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

14. LA CONDUITE D'ENTRETIEN EN ACCOMPAGNEMENT



28h sur
4 jours



1 200 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Le cadre de l'entretien et les informations à rechercher.
- > La méthodologie de l'entretien: les étapes, les techniques et les conditions favorisant la communication.
- > Les émotions, les sensations et leurs effets sur la communication.
- > Le recueil d'informations, la présentation fidèle des éléments et la co-construction du projet.
- > Les différentes situations d'entretien et les positionnements qu'elles requièrent.
- > Mises en situation et analyse des pratiques professionnelles.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Définir la place, le rôle et les limites de l'entretien dans une relation d'accompagnement.
- > Apprendre à écouter et à favoriser l'explicitation chez l'autre.
- > Constituer ou renforcer une culture professionnelle commune vers une communication efficace.
- > Mesurer la place et la teneur de ce temps laissé à l'expression dans le déroulé d'un projet personnalisé, dans le projet du service.



1 formateur

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

15. LA VISITE À DOMICILE



21h sur
3 jours



1 200 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.

Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > La visite à domicile, le respect de l'intimité et de la vie privée.
- > Les spécificités des publics accompagnés.
- > La place de la visite à domicile dans le projet du service.
- > Le cadre légal, juridique et institutionnel (règlements et chartes en usage).
- > Définition et repères pour une culture de la bientraitance.
- > Le questionnement autour de la notion de secret professionnel.
- > Les procédures de signalement.
- > Mises en situation et analyse des pratiques professionnelles.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Définir la visite à domicile, le respect de l'intimité et de la vie privée.
- > Connaître les spécificités des publics accompagnés.
- > Connaître la place de la visite à domicile dans le projet du service.
- > Connaître le cadre légal, juridique et institutionnel (règlements et chartes en usage).
- > Donner une définition et des repères pour une culture de la bientraitance.
- > Se questionner autour de la notion de secret professionnel.
- > Maîtriser les procédures de signalement.



1 formateur

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

16. LA PLACE DE LA FAMILLE DANS LE PROJET DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE



14h sur
2 jours



1 200 €/ jour



Salariés d'un service social ou médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Les textes concernant la place des familles dans le projet de la personne, la loi et le projet d'établissement.
- > Identification collective des textes de référence.
- > Analyse de situations éducatives.
- > Proposer un entretien destiné à repérer les attentes et les besoins de chacun des acteurs concernés, poser un cadre d'accompagnement.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Définir le cadre d'une relation de coopération entre la personne accompagnée, sa famille et l'institution.
- > Appréhender le concept de la compétence des familles et sa mise en pratique dans l'accompagnement des personnes.
- > Analyser avec l'équipe la place de la famille dans le projet de l'établissement et celle accordée dans la réalité des pratiques.
- > Développer des compétences d'accompagnement professionnel.



1 formateur

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

17. LE DOSSIER DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE



7h sur
1 jour



1 200 €/jour



Salariés d'un service social ou médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Selon le code de l'action sociale et des familles issu de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, « L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux ».
- > Considérations légales : de l'usager aux professionnels, quels besoins, quelles limites dans le cadre de la mission exercée en ESMS ?
- > Considérations administratives :
 - > la composition du dossier de l'usager.
 - > Considérations techniques : Les actes posés, une pratique professionnelle partagée.
 - > Quelle démarche d'amélioration prévoir ?

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Interroger les pratiques pour qu'elles s'inscrivent dans les objectifs du service et témoignent de l'attention portée aux droits des personnes et au projet d'accompagnement personnalisé.
- > Permettre aux membres de l'équipe d'alimenter leur réflexion, voire de faire évoluer leur pratique.
- > Clarifier le lien entre informations et actions.



1 formateur

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

18. DÉFINITIONS ET REPÈRES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CULTURE DE LA BIENTRAITANCE



28h sur
4 jours



1 400 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Approche des différents concepts sous l'angle philosophique, réglementaire et juridique.
- > Définitions des concepts de bientraitance et de maltraitance.
- > Apports théoriques et échanges sur les notions d'éthique, de déontologie, de vulnérabilité, de coresponsabilité, de secret professionnel.
- > Approche des textes de lois du 02 janvier 2002-2, et du 11 février 2005.
- > Etude des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.
- > Appréciation de la façon dont le service garantit à la fois l'accès mais également le respect des droits fondamentaux des publics accueillis et comment ces droits sont inscrits dans le fonctionnement quotidien du service.
- > Analyse des pratiques, échanges et études de cas concernant la prévention, le traitement et la gestion des événements indésirables.
- > Réflexion autour du protocole bientraitance.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Approfondir la réflexion sur la culture de la bientraitance dans les pratiques mais aussi construire des indicateurs et des repères pour sa mise en œuvre.
- > Appréhender, comprendre et définir le concept de maltraitance pour mieux la prévenir.
- > S'approprier ces concepts par une approche théorique, juridique et réglementaire.
- > Interroger et analyser les pratiques afin de repérer les situations à risques et se construire une culture commune de prévention de la maltraitance et de mise en œuvre de la bientraitance.
- > Concevoir les outils du dispositif de prévention, de traitement et de gestion des incidents.
- > Formaliser la procédure de signalement et le protocole de bientraitance.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

19. PARENTALITÉ ET HANDICAP



28h sur
4 jours



1 400 €/ jour



Salariés d'un service social ou médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Approche compréhensive de la parentalité des parents avec une déficience intellectuelle et/ou troubles mentaux : les données politiques/sociales/pédagogiques et l'évolution des droits.
- > État des lieux des recherches sur parentalité et situations de handicap : un paradoxe ; un intérêt croissant et peu de recherches (recherche PADI).
- > Approche clinique des situations de parentalité : analyse croisée des caractéristiques de la déficience intellectuelle et/ou troubles mentaux et de la pratique de la parentalité. Forces et faiblesses de la pratique de la parentalité. Analyse au regard de l'accompagnement.
- > Les Services d'Accompagnement à la Parentalité : les constats, les spécificités des projets, leur mise en œuvre, les outils d'accompagnement au quotidien, le travail en partenariat et en réseau.
- > Analyse de la pratique à partir de situations réelles présentées par les professionnels en formation.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Répondre aux questionnements des professionnels sur l'accompagnement de parents avec une déficience intellectuelle et/ou troubles mentaux.
- > Proposer des éléments de connaissance sur la situation de parents avec une déficience intellectuelle et/ou troubles mentaux à partir de recherches de type universitaires et de recherches action.
- > Proposer une analyse clinique du fonctionnement cognitif et social de parents avec une déficience intellectuelle et / ou troubles mentaux.
- > Proposer un modèle de compréhension des interactions parentales en lien avec une perspective éco systémique et non seulement liée à une déficience cognitive et/ou à un trouble du ou des parents.
- > Réfléchir et analyser sa pratique à partir de situations professionnelles vécues dans lesquelles les acteurs sont impliqués.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

20. VIE AFFECTIVE, SEXUELLE ET DÉFICIENCE INTELLECTUELLE



42h sur
2x3 jours



1 400 €/jour



Salariés d'un service social ou médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Représentations et opinions sur la sexualité, l'affectivité, la contraception, l'éducation sexuelle (Histoire, enquêtes, recherches, publications)
- > Approche clinique de la sexualité des personnes avec une déficience intellectuelle : croisement des spécificités cognitives, affectives et sociales des personnes et expression de la vie affective et sexuelle)
- > Le modèle écosystémique des facteurs d'influence
- > Travail sur l'adaptation d'outils d'éducation et de formation à la vie affective et sexuelle : connaissance, appropriation, mise en situations, maîtrise)
- > Méthodologie de mise en œuvre et d'animation d'un groupe de paroles
- > Analyse de la pratique à partir de situations réelles présentées par les professionnels en formation.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > S'approprier des savoirs théoriques sur la conception de la sexualité et ses conséquences pour les personnes.
- > Acquérir des éléments de connaissance sur le fonctionnement cognitif et social des personnes avec une déficience intellectuelle et leurs conséquences dans la compréhension de l'environnement et des interactions sociales.
- > Acquérir des savoirs faire permettant la mise en œuvre d'une éducation à la vie affective et sexuelle adaptée au type de public accueilli ou accompagné.
- > Poser des éléments d'analyse des situations professionnelles en lien avec la vie affective et sexuelle des personnes en prenant en compte l'influence importante des représentations sociales et des projections personnelles.
- > Mettre en œuvre une dynamique institutionnelle, personnes ressources.
- > Comprendre les facteurs d'influence de la vie affective et sexuelle en lien avec une perspective éco systémique et non seulement liées à la déficience.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

21. GÉNOGRAMME PERSONNEL



28h sur
4 jours



1 400 €/
jour



Salariés d'un service social ou
médico-social.
Il n'y a pas d'autre prérequis demandé.

PROGRAMME

- > Définition du génogramme.
- > Découverte du génogramme sous un angle conceptuel et théorique.
- > Construction d'un génogramme.
- > Exploration de son génogramme personnel pour mieux appréhender la méthodologie.
- > Expérimentation du processus par l'exploration de son propre génogramme et celui des autres stagiaires.
- > Sensibilisation aux mécanismes qui entrent en « résonance » entre son propre roman familial et celui des personnes accompagnées.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

ÊTRE EN MESURE DE :

- > Connaître et intégrer les bases d'un modèle au travers d'une représentation graphique.
- > Explorer son propre génogramme pour découvrir l'outil et en comprendre l'utilité, les retentissements possibles pour l'individu et le système familial.
- > Apprendre à travailler avec les émotions qui naissent en nous et au sein des systèmes avec lesquels nous travaillons pour en faire un outil d'accompagnement allant vers plus d'efficacité pour chacun.
- > Réfléchir à l'utilisation de l'outil dans le cadre de sa pratique professionnelle.



2 formateurs

Méthode : formations en intra, en présentiel.

Méthode participative alternant l'analyse des pratiques quotidiennes et des apports théoriques (supports techniques, documentation réglementaire, bibliographie, vidéoprojecteur) adaptés à la thématique.

Suivi : Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

22. RÉCITS DE VIE PROFESSIONNELS ET ACCOMPAGNEMENT



21h sur 3 jours



Groupe :
1400 €/jour
Indiv :
175 €/jour



Tout professionnel travaillant de près ou de loin dans l'accompagnement.
Groupe 8-10.
Ayant ou non une pratique d'écriture.

PROGRAMME

- > 1er atelier : Emergence
- > reprendre plaisir à écrire, sortir de la contrainte, faire émerger des questionnements sur le sens.
- > 2ème atelier : Immersion
- > Dans la continuité du premier palier, il s'agira d'explorer plus particulièrement la dimension professionnelle.
- > Tout au long des ateliers un engagement et une implication sont demandées aux participants. Des supports seront proposés favorisant un travail réflexif sur sa trajectoire professionnelle.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

- > Qu'en est-il de la posture d'accompagnant dans cette tension permanente que génère le maillage de sa propre histoire, celle de l'accompagné, le contexte sociétal et l'institution ? Il est question ici du « soi professionnel ».
- > « Ecrire sa pratique, écrire sur sa pratique, écrire dans sa pratique » (Jacques BERTON) est bien différent. Nous vous proposons d'oser une autre forme d'écriture que celle institutionnellement ou législativement attendue.
- > Nous vous invitons à pétrir, modeler et jouer avec les mots afin d'interroger le sens de votre métier et (re)trouver une posture créatrice.
- > Se redynamiser collectivement/individuellement, prendre du recul avec le quotidien, créer, accompagner les transitions professionnelles, interroger le sens de sa pratique.



2 formateurs

Méthode :

Cette formation peut se dérouler selon différentes modalités : par exemple possibilité de constituer un groupe en région. Si vous êtes intéressé individuellement, nous contacter.

Suivi :

Une évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant et complété d'un échange entre le groupe en formation et le formateur représentant MAIS-Formation.

Une attestation de réalisation de formation est remise à chaque participant.

23. LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX DE PERSONNES ÂGÉES OU DE PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Les actions que nous avons effectuées à l'attention des **accueillants familiaux** nous ont permis de constater chez beaucoup d'entre eux l'expression d'un véritable savoir faire, du développement de véritables compétences et d'un professionnalisme auprès du public qu'ils accueillent.

Cependant, nous avons également observé des carences qui nous conduisent à concevoir une formation initiale en lien avec l'évolution législative concernant la formation des accueillants familiaux ainsi qu'une formation continue exigeante pour qualifier ce métier et établir sa légitime reconnaissance.

Afin de permettre aux accueillants familiaux d'acquérir des bases pour développer leurs savoir-faire et leurs compétences dans l'accompagnement des personnes qu'elles accueillent, nous proposons les modules de formation suivants, en lien avec la nouvelle législation en vigueur :

- LA FORMATION INITIALE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX (1ère PARTIE)
- LA FORMATION INITIALE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX (2ème PARTIE)
- LA FORMATION CONTINUE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

-- > **Voir les détails dans la plaquette spécifique.**

€ 1 300 €/séquence



Méthode : adapter l'intervention à l'ensemble du groupe; concevoir les outils, la méthodologie d'intervention en vue de favoriser une culture du métier d'accueillant familial et encourager l'expression des représentations du savoir-faire et du savoir-être dans une posture professionnelle.

- Méthode participative alternant expression des représentations et réponses théoriques (supports techniques, vidéoprojecteur, adaptés à la thématique)*.
- Mises en situation, questions-réponses, jeux de rôle.

Chaque participant sera destinataire des documents et des supports pédagogiques constituant ainsi une base documentaire individuelle.

* **Supports** :

- Power point de présentation des textes législatifs, les modèles d'écrits (livret d'accueil, règlement intérieur d'accueil, Projet d'Accueil Personnalisé...).

- Films support :

« L'accueil des personnes âgées chez les particuliers » (FNG-CLEIRPA),

« Comment maltraiter un vieillard à domicile » (ALMA France),

« Maladie d'Alzheimer, comprendre pour aider au quotidien » (les réponses de l'humanité).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONVENTION DE FORMATION

PRIX DES STAGES ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

1 200 €/jour avec un formateur et 1 400 €/jour avec deux formateurs. Le prix est forfaitaire, transport et hébergement compris, net et sans TVA (exonéré). Les formations doivent être réglées pour moitié à la signature. En cas de paiement effectué par un OPCA ou tout autre organisme, il appartient à l'établissement de s'assurer de la bonne fin du règlement par celui-ci.

CONVENTION

Une convention de formation est passée avec chaque établissement. Cette convention est adressée en deux exemplaires à l'employeur avant le début du stage (lorsque le lancement de ce dernier est assuré). Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début du stage.

DÉROULEMENT DU STAGE

Dès le début des stages, les horaires journaliers sont fixés en commun avec chaque groupe, tout en respectant une amplitude de 7 heures de formation par jour. A l'issue de chaque module les stagiaires reçoivent une fiche d'impression/évaluation qui permet d'exprimer son ressenti au cours du stage. Une attestation de stage est aussi remise à chaque stagiaire, et une attestation de stage est envoyée à l'établissement employeur ou à l'OPCA selon demande.

ANNULATION - REMBOURSEMENT

Nos tarifs étant forfaitaires, tout stage commencé est dû en totalité, sauf cas exceptionnel dûment négocié et justifié avec l'organisme.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE STAGE

ARTICLE 1

Le présent règlement intérieur a pour objet, conformément à la loi, de préciser les modalités de fonctionnement des stages.

ARTICLE 2

Le premier jour de stage, l'horaire de fonctionnement est défini en commun entre le groupe et l'animateur. Chacun doit ensuite s'y conformer.

ARTICLE 3

Une feuille d'émargement doit être signée chaque jour du stage par les participants.

ARTICLE 4

Chacun doit adopter, dans le déroulement d'un stage, une tenue et un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous. Tout accident corporel doit immédiatement être signalé par l'animateur au service de gestion des stages. Il est interdit d'enlever ou de neutraliser les dispositifs de protection d'équipements de toute nature utilisés dans les stages. En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques du local où se déroule le stage. Il en va de même des autres mesures d'hygiène et de sécurité éventuelles spécifiques aux lieux de stages, lorsque ceux-ci se déroulent dans un établissement ou une entreprise doté de son propre règlement intérieur.

ARTICLE 5

Tous les éléments concernant les stages sont indiqués sur le catalogue des stages. Les modalités concernant les horaires sont indiquées à l'article 2 du présent règlement.

LES JOURNÉES NATIONALES DE FORMATION

Organisées chaque année par une région différente, les Journées Nationales de Formation sont un lieu de formation privilégié pour les travailleurs sociaux, depuis 1987.

Elles regroupent les partenaires de l'accompagnement social et sont proposées sur un thème d'actualité concernant des problématiques sociales.

Retrouvez plus d'informations sur notre site :
<http://www.mais.asso.fr/journees-nationales>

PERPIGNAN (66) - 25, 26 et 27 Juin 2019

Evolution de la famille et travail social: quels accompagnements ?

BORDEAUX (33) - 5, 6,7 juin 2018

Travailler ensemble: entre partenariat construit et partenariat contraint...

La place du sujet est en jeu !

NÎMES (30) – juin 2017

De l'intervention au domicile à l'accompagnement de « l'être chez soi » ?

CLERMONT-FERRAND (63) – juin 2016

Début et fin de l'accompagnement...si on prenait le temps d'en parler ?

GRENOBLE (38) – juin 2015

Plaisir dans l'accompagnement, accompagnement aux plaisirs.

NANTES (44) – juin 2014

(P)osons une clinique de l'accompagnement !

LA GRANDE MOTTE (34) – juin 2013

Innovations et perspectives d'un accompagnement engagé : 25 ans d'évolution.

ORLEANS (45) – juin 2012

L'accompagnement social : pour quelles solidarités ?

NOTES



CONTACT :

MAIS-FORMATION, 42 RUE DE MARSEILLE 69007 LYON

TÉL. : 04 72 71 96 99

MAIL : MAIS@MAIS.ASSO.FR

WWW.MAIS.ASSO.FR

ORGANISME ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 82 69 0658 069

